

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné.

TURBO REACTEURS CFM 56

Concerne les turbo-réacteurs CFM International types CFM 56-3/-3B et leurs variantes installés sur BOEING 737-300.

Application dans les 80 prochaines heures de fonctionnement à compter de la date d'application sur tous les moteurs.

Pour prévenir un arrêt en vol du moteur qui pourrait être provoqué par un désaccouplement de l'arbre radial de la boîte de renvoi d'angle, il faut contrôler le distributeur d'huile (ref. 335-305-800, 335-305-800-1) et le "Spirolock" (ref. 649-363-137-0) selon les instructions du Bulletin Service CFM 56-3/3B NMR 72 205 Revision 4 du 10 Juin 1986 (ou tout équivalent ultérieur approuvé).

Cependant, la limite du couple anti-rotation de 5,6 NM (50 Inch.Lbs) doit être portée à 11,2 NM (100 inch. Lbs) et le temps minimum de refroidissement de 2 heures après arrêt du moteur doit être respecté avant d'effectuer l'inspection suivant la procédure du Bulletin Service.

- A) Si le distributeur d'huile tourne lors de l'application du couple prescrit et le "spirolock" est en bon état, il faut soit refaire le contrôle toutes les 125 heures, soit remplacer le distributeur d'huile selon la méthode du Bulletin Service 72.205 Rev. 4 et reconstrôler dans les 375 heures.
- B) Si le distributeur d'huile tourne lors de l'application du couple prescrit et le "spirolock" est hors service, il faut remplacer le "spirolock" avant tout nouveau vol puis, soit refaire le contrôle du "spirolock" dans les 250 heures de vol suivantes, soit remplacer le distributeur et reconstrôler dans les 375 heures.
- C) Si le distributeur d'huile répond au couple antirotation prescrit, il faut reconstrôler dans les 375 heures.

Le texte de la présente révision 1 de la Consigne de Navigabilité 86-66(B) annule l'édition originale du 23/04/86

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

Date : 09/07/86

TURBO REACTEURS CFM 56

Réf : 86-66(B)R1